YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99/14 Bis

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Association APPAVE dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois », sur le thème « Prévention des accidents et des maladies professionnelles (personnel d'exécution)

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise pour 6 jeunes recrutés dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » une formation sur le thème « Prévention des accidents et des maladies professionnelles » (personnel d'exécution),

CONSIDERANT que la proposition de l'Association APPAVE, 13-17, rue Salneuve - 75854 Paris Cedex 17, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Association APPAVE précitée, relative à une formation sur le thème « Prévention des accidents et des maladies professionnelles » (personnel d'exécution) sur une durée de 1 jour (du 25 janvier au 25 janvier 1999 inclus) moyennant une contribution financière de 2.249,49 francs,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 18 janvier 1999

REÇU LE
25 JAN. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 50

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

100